

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de NOUSSEVILLER-ST.NABOR

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025.

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Membres présents : MICHELS Grégory, SCHLIEGER Gilles, ZIMMERMANN Sébastien, WEBER David, WAGNER Jérôme, WACK Anne, RISSE Pamela, HEHN Jean Philippe, MATTIUZZO Jérémie, KARMANN Raymonde.

Membres absents excusés : BERNARD Caroline, SCHUSTER Sabine, JUNG Carole, MICHELS Anais, KLEIN Michael.

1/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Afin d'ajuster les autorisations de crédit prévues au Budget Primitif 2025, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes à l'exercice 2025 :

Compte 65748	subvention de fonctionnement	- 500,00 €
Compte 66111	intérêts réglés à l'échéance	+ 500,00 €

2/RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026.

Afin de réaliser le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026, le Maire doit nommer deux agents recenseurs au sein de la commune qui effectueront les collectes sur Nousseviller et Cadenbronn durant un mois.

Il doit également nommer un coordonnateur communal qui veillera au bon déroulement des collectes et qui sera en relation constante avec le superviseur de l'INSEE.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de communiquer sur les différents supports afin de recruter deux candidats au poste d'agent recenseur pour la période concernée.

3/ Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de confection, livraison de repas en liaison chaude et de services pour la restauration collective.

Après modification de ses statuts et accord des communes membres de l'EPCI conformément à l'article L. 5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France peut désormais mener des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, au nom et pour le compte de ses communes membres sans disposer de la compétence pour laquelle l'achat est réalisé et sans en avoir le besoin elle-même.

Afin de bénéficier de conditions économiques plus avantageuses et d'une meilleure qualité des produits et du service, la Communauté d'Agglomération de Forbach, les communes de Farschviller, Nousseviller-Saint-Nabor, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel et Tenteling ainsi que les association Rêverie d'Enfance et OPAL, ayant respectivement la gestion de la restauration scolaire des communes de Rosbruck et Théding, ont décidé la création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de confection et livraison de repas en liaison chaude et de service en restauration collective.

La convention constitutive du groupement, définissant son fonctionnement est jointe à la présente délibération. La Communauté d'Agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes. Sa mission s'étendra jusqu'à la notification du marché public. Chaque membre du groupement est chargé du suivi et de l'exécution du marché en son nom et pour son compte à hauteur de ses besoins propres, conformément à l'article 7 de la convention de groupement de commandes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'AUTORISER l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;**
- **d'APPROUVER la désignation de la Communauté d'Agglomération de Forbach comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;**
- **d'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;**
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer et tout document y afférent, ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **de DESIGNER un ou des représentants à la commission « menus »**

4/ DIVERS.

1/ Le Maire informe le conseil municipal du démarrage des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire, semaine 43 pour un montant total 33.107,81 € suivant le devis établi par les Ets SCHMITT. Une subvention de 7.887,00 € a été attribuée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires.

2/ Le Maire fait état d'incivilité sur la voie publique quant à des stationnements gênants entre les barrières dans la rue des Fleurs. Le maire précise qu'il est intervenu plusieurs fois auprès des propriétaires de la maison afin de libérer l'espace réservé aux piétons. Ce dernier va créer des parkings devant sa maison.

3/ Le Maire fait état du décompte annuel de l'USCNC et précise qu'à ce jour l'association est redevable de la somme de 740,00 €, à cet effet le maire propose de refaire le point après le repas de la Ste Barbe du dimanche 07 décembre 2025.

4/ Dans la nuit du 24 au 25 septembre, un véhicule garé sur le parking de la mairie a été vandalisé, ce qui remet en question l'éclairage de nuit et l'éventuelle mise en place de caméras de surveillance.

5/ Le Maire propose de retenir la date du samedi 13 décembre 2025 pour le repas de fin d'année du conseil municipal.

6/ Le Maire indique aux conseillers que la date des Vœux du maire est fixée au vendredi 09 janvier 2026 et mettra à l'honneur un agent parti à la retraite en 2025.

7/ Le Maire rappelle les dates des prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026.